



Bonjour

Bienvenue au WEBINAIRE PREVENTION

MESURES BARRIERES EN ENTREPRISE, CONTINUONS A SE PROTEGER!

Nous allons commencer dans quelques minutes

Merci de garder vos micros et caméras coupés pendant toute la
durée du webinaire



MESURES BARRIERES EN ENTREPRISE, CONTINUONS A SE PROTEGER!

Sommaire

- **COVID-19 : les points essentiels à retenir**
 - De quoi parle t-on ?
 - Symptômes
 - Mode de transmission
 - Contagiosité
- **Organisation au sein de l'entreprise**
 - Evaluation des risques professionnels
 - Référent Covid-19
 - Mesures de prévention
- **Informations à donner aux salariés**
- **Aller plus loin...**

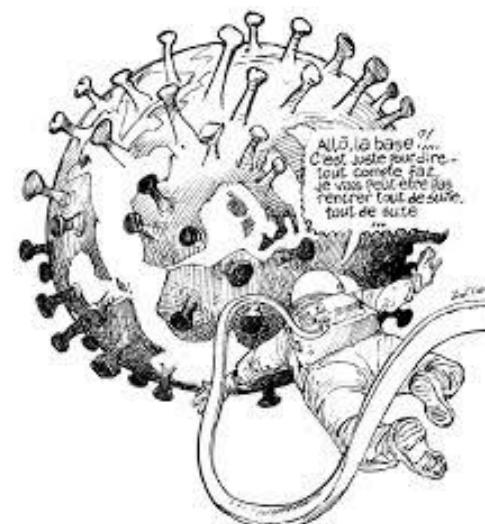


Les points essentiels à retenir

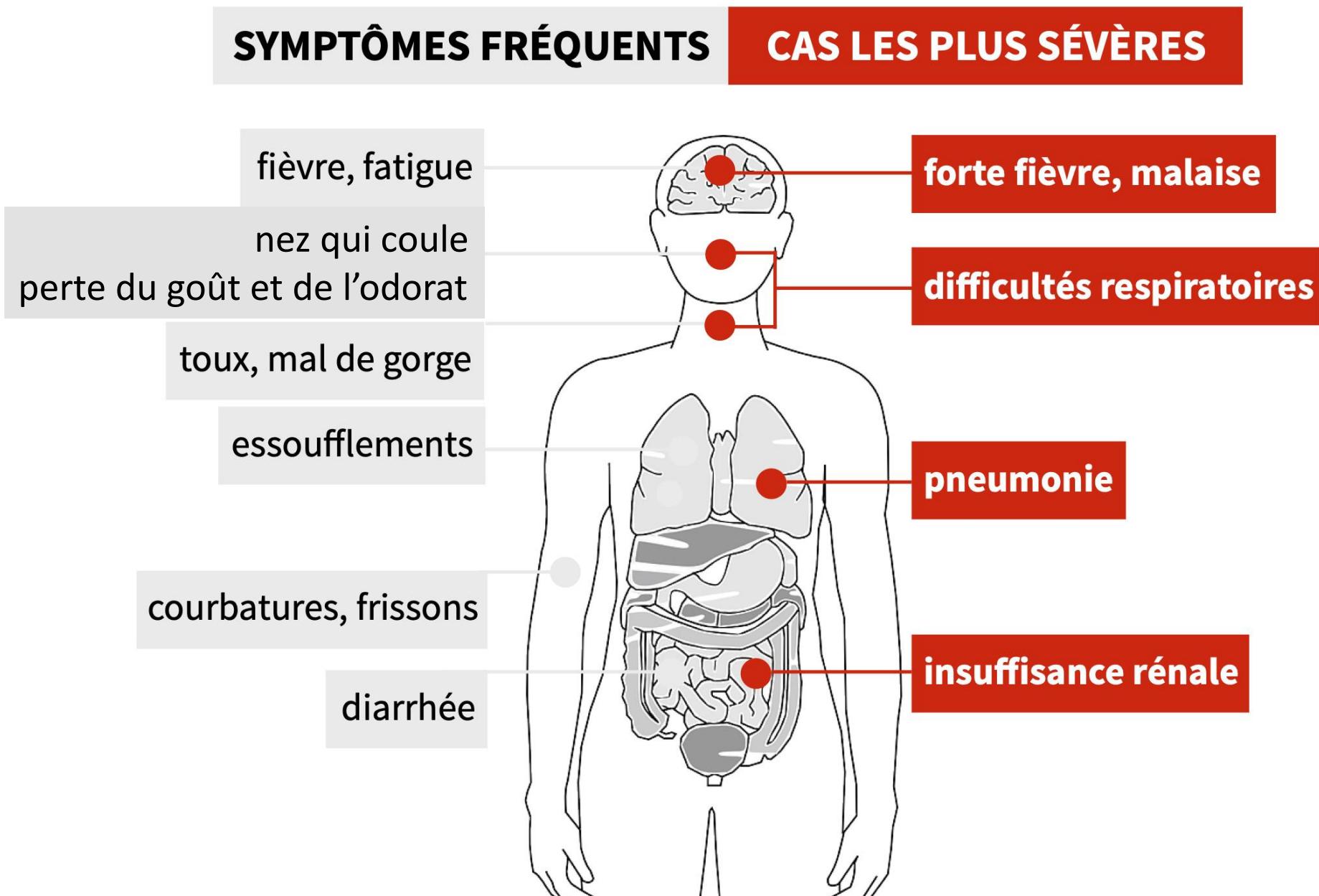
Covid-19 : De quoi parle t-on ?



- Maladie infectieuse due à un **virus émergent** appartenant à la famille des **coronavirus**.
- La majorité des personnes atteintes sont **asymptomatiques** ou ne ressentent que des **symptômes bénins ou modérés** et guérissent sans traitement particulier.
- Mais certaines développent des **formes graves** allant jusqu'au syndrome respiratoire aigu sévère pouvant entraîner la mort.



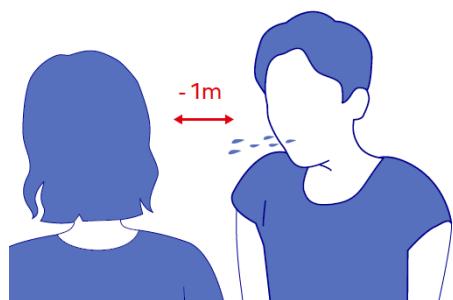
Symptômes du Covid-19





Modes de transmission

Le virus peut être transmis d'un individu à l'autre de manière :

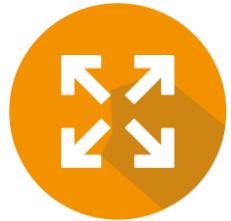


directe : gouttelettes émises par une personne porteuse du virus lors de toux, éternuements ou discussion

=> **inhalation** via les muqueuses (nez, bouche, yeux)

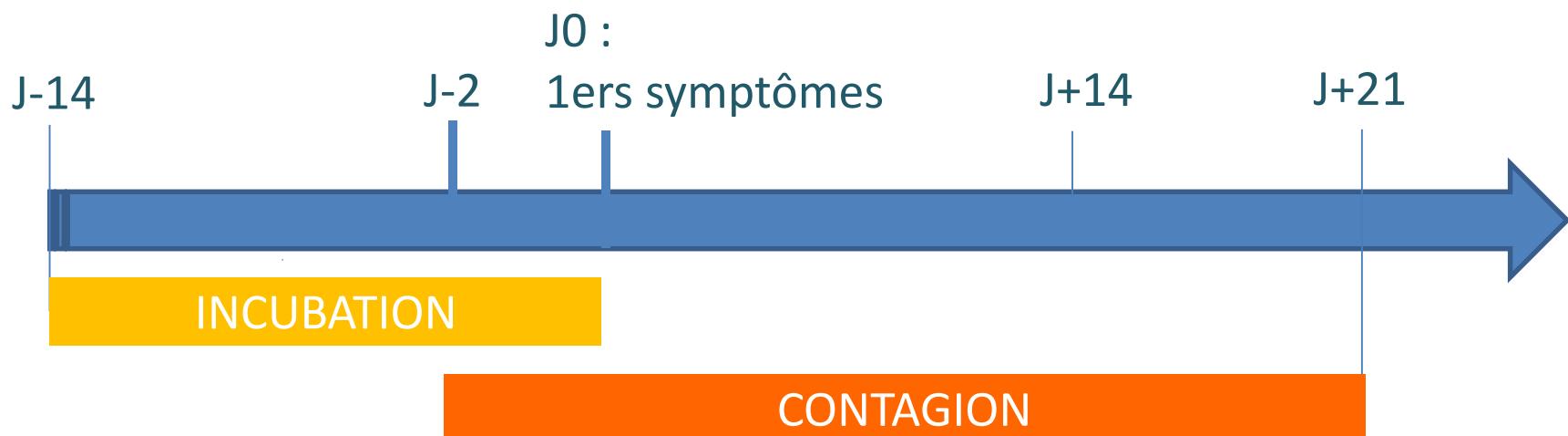
indirecte : par les mains en cas de contact de la main avec une personne ou une surface contaminée, puis le port de la main souillée au visage

=> **manu-portage** jusqu'aux muqueuses



Contagiosité

- Les personnes infectées peuvent transmettre la maladie avant même l'apparition des signes cliniques.
- On considère actuellement qu'une personne peut être contagieuse jusqu'à 21 jours après l'apparition des premiers symptômes.
- Les porteurs sains sont également contagieux.





Organisation au sein de l'entreprise



Evaluation des risques professionnels

- L'employeur a l'**obligation d'évaluer les risques professionnels (EvRP) pour la santé et la sécurité des travailleurs** (art. L4121-3 du Code du Travail).
- Le Document Unique (DU) doit être mis à jour au moins chaque année, ou lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, ou lorsqu'une information intéressant l'évaluation d'un risque est recueillie : Covid-19 (art. R4121-2 du CT).
- Concrètement, lors d'une crise sanitaire, les circonstances changent et l'employeur doit:
 - Procéder à la mise à jour de son évaluation des risques professionnels.
 - Déterminer les mesures de prévention
 - Associer les représentants du personnel
 - Solliciter lorsque cela est possible le service de santé au travail
 - Respecter et faire respecter les gestes barrières



Désigner un référent Covid-19

Il est recommandé à l'employeur de désigner **un référent COVID-19** (membre du personnel)

Ce dernier sera chargé de :

- Suivre les recommandations gouvernementales
- **Définir** un plan d'action
- Mettre en œuvre les **dispositions** prises
- **Gérer** les approvisionnements en masques, savons, gel...
- **Former et informer**
- **Suivre** la mise en place des **mesures** et recueillir les **retours des salariés**

Assurez vous d'avoir
toujours du stock!

Mesures de prévention

A mettre à disposition

- Des points d'eau avec savon et essuie-mains jetables ou du gel hydro alcoolique
- Des kits de nettoyage (lingettes nettoyantes/désinfectantes, produits nettoyant, essuie-mains jetables, ...)
- Des équipements de protection aux salariés (masques, visières, gants, blouses,...)





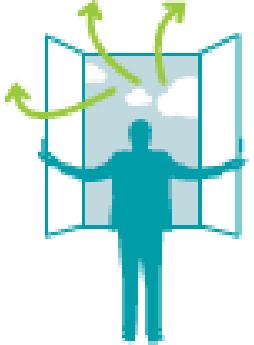
Mesures de prévention

Nettoyage

Mettre en place un **protocole de nettoyage**. Il concerne les locaux, les outils et équipements partagés, les vêtements et la gestion des déchets.

Quelques conseils sur le nettoyage :

- **Nettoyer** les surfaces (sols, plans de travail,...) avec un produit contenant un tensio actif (comme savon, détergent, dégraissant).
- Si besoin, utiliser un **produit désinfectant** répondant à la norme virucide NF EN 14476 (juillet 2019) ou eau de javel 0,5% chlore actif.
- **Ne pas utiliser de jet haute pression.**
- **Ne pas secouer** les chiffons
- Utiliser plutôt des **lingettes imbibées** ou à imbiber, **jetables** ou **lavables** à 60°C.
- Pour les moquettes, utiliser un **aspirateur avec filtre HEPA** (High-Efficiency Particulate Air)



Mesures de prévention

Ventilation des locaux

- **Aération naturelle** (ouverture des ouvrants) minimum **15 mn** trois fois par jour et ventilation mécanique en continu.
- Augmentation des flux (fonctionnement 24h/24h, 7j/7).
- **Captation de l'air extérieur** à privilégier. Limiter la recirculation de l'air.
- **Entretien** des circuits de ventilation : vérifier le bon fonctionnement (dégager les orifices, remplacement habituel des filtres,...)

Mesures de prévention dans les locaux



Limiter le nombre de personnes présentes :

- Privilégier le télétravail
- Organiser le travail permettant une activité individuelle
- Décaler les horaires de travail
- Diminuer les RDV physiques

Revoir les accès et la circulation interne afin de limiter les croisements et les points de contacts (poignées, boutons...) :

- Limiter les zones de croisement (sens de circulation)
- Interdire les rassemblements
- Laisser au maximum les portes ouvertes
- Laisser les locaux sombres allumés ou mettre des détecteurs automatiques



Revoir l'accès à certains locaux communs :

- Limiter ou interdire l'accès à certains locaux
- Condamner certains équipements communs partagés (fontaines à eau, cafetière,...) ou mettre en place des procédures de nettoyage/désinfection



Poste de travail :

- Privilégier les bureaux **individuels**
- Si espace collectif, **écarter** les postes de travail ou mettre des écrans entre les postes
- Mettre à disposition du matériel **individuel** (outils, téléphone,...)



Salle de réunion :

- Favoriser la **visioconférence** (ou le téléphone)
- Si réunion en présentiel indispensable :
 - **Prévoir** la réservation informatique de la salle
 - **Limiter** le nombre de chaises et les espacer (les placer en quinconce)



Véhicule de l'entreprise :

- Prévoir le **nettoyage** minutieux du véhicule avant et après chaque utilisation (commandes, levier de vitesse, poignées,...)
- **Limiter** le **covoitage**



Sanitaires :

- Condamner un lavabo sur 2 ainsi que les douches
- Pour le séchage des mains, supprimer les appareils soufflants, les essuie-mains en tissu. Privilégier le papier jetable
- Mettre des poubelles à commandes podales

Vestiaires :

- Pour les vestiaires instaurer des arrivées et des départs échelonnés
- Privilégier des chaises plutôt que des bancs
- Prévoir des casiers individuels avec séparateur tenue de ville/tenue de travail

Salle de pause :

- Ecartez les tables et enlever les chaises.
- Matérialiser l'emplacement des équipements : tables/chaises.
- Autoriser les déjeuners au poste de travail.
- Fixer des plages horaires pour la pause repas.
- Condamner les fours micro-ondes, réfrigérateurs, fontaines à eau, machines à café.
=> Si vous les autorisez, il faut instaurer des règles d'utilisation et de désinfection.
- Condamner les placards et l'usage des couverts de l'entreprise.



Accueil public :

- Revoir la **circulation** des personnes dans les locaux (marquage au sol, fléchage, rubalise,...).
- Mettre des **écrans de protection** (caisses, accueil,...).
- Privilégier le **paiement par carte bancaire** sans contact si possible.
- **Facturer** par e-mail ou SMS.
- **Supprimer** toutes les **revues** et autres documents dans les aires d'attente des caisses, des accueils,...



Accueil livreurs :

- Mettre en place un protocole en définissant le balisage des zones.
- Désinfecter ou mettre en quarantaine sous 24h de certains cartons.
- Signer le bon de livraison (stylo de la personne qui reçoit le colis,...), ...

Accueil intervenants, visiteurs :

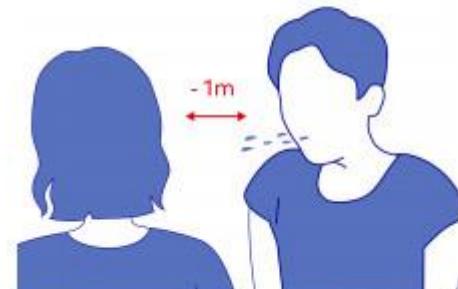
- Vérifier ou fournir les équipements de protection (masques par exemple).
- Accompagner sur le lieu d'intervention.

Affichage et signalétique dans les locaux



- **Baliser :**
 - Les sens de circulation.
 - Les distances à respecter.
- **Affichage des consignes :**
 - Lavage mains.
 - Gestes barrières à respecter.
 - Port des protections, ...

**MERCI DE RESPECTER
AU MINIMUM
UNE DISTANCE DE 1 METRE**

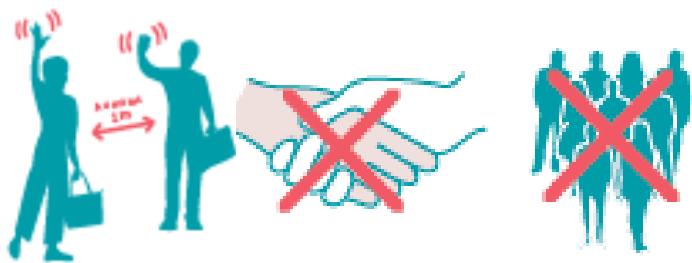


Vous avez des questions sur le coronavirus ?
 GOUVERNEMENT FRANÇAIS-CORONAVIRUS  0 800 130 000
(appel gratuit)

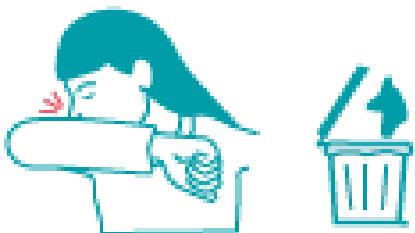
Informations à donner aux salariés



Quelques exemples de mesures de prévention



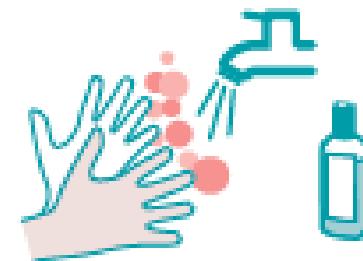
Limitez les contacts,
évitez les rassemblements
Saluez vos collègues sans leur serrer la main
et sans leur faire la bise.



Tousser et éternuer dans votre coude, mouchez vous dans un mouchoir en papier et jetez le immédiatement à la poubelle.



Respectez une distance de sécurité d'au moins 1 mètre (2 mètres si possible) avec les collègues et les clients.



Lavez vous régulièrement les mains avec de l'eau et du savon et essuyez vous avec du papier à usage unique ou utilisez une solution hydro alcoolique.

=> A faire avant et après toutes activités (repas, passage aux sanitaires, réunion,...).

Informations aux salariés :

- **Protocole de reprise d'activité**
- **Conduite à tenir si doute de son état de santé** (ne pas venir au travail, prévenir la hiérarchie, contacter son médecin traitant,...).
- **Conduite à tenir en cas de symptômes Covid dans l'entreprise :**
 - Isoler la personne dans un local dédié avec le référent Covid ou SST,
 - Protéger (masques, mesures barrières),
 - Contacter médecin traitant ou SAMU 15 selon gravité des signes cliniques,
 - Organiser le départ,
 - Prévenir la hiérarchie et le service de santé au travail (consignes sur l'hygiène du poste de travail de la personne et le suivi des salariés).
- **Mesures de prévention** (gestes barrières, lavage des mains, utilisation des EPI, ...) et de l'organisation de travail

Lavage des mains



Pose et retrait des masques chirurgicaux

Le port du masque ne dispense pas des mesures barrières



1. Lavez-vous les mains avec du savon ou réalisez une friction hydroalcoolique avant de mettre le masque.



2. Positionnez correctement le masque : il doit couvrir le nez, la bouche, le menton.
Puis ajustez le masque en pinçant la barrette sur le nez.



3. Ne touchez plus le devant du masque avec les mains.
Si vous le touchez par accident, lavez-vous les mains.



4. Ne mettez pas votre masque en position d'attente sur le menton, le cou ou le front pour éviter de contaminer l'intérieur du masque.



5. Retirez le masque en saisissant par l'arrière les lanières ou les élastiques sans toucher la partie avant du masque.



6. Jetez le masque après chaque utilisation ou dès qu'il est mouillé ou souillé dans une poubelle munie d'un sac en plastique.



7. Lavez-vous les mains avec du savon ou réalisez une friction hydroalcoolique après avoir jeté le masque.

Pose et retrait des masques en tissus

Le port du masque
ne dispense pas
des mesures
barrières



1. Lavez-vous les mains avec du savon ou réalisez une friction hydroalcoolique avant de mettre le masque.



2. Positionnez correctement le masque en tissu : il doit couvrir le nez, la bouche et le menton.



3. Ne touchez plus le masque avec les mains. Si vous le touchez par accident, lavez-vous les mains.



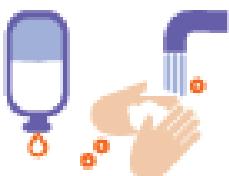
4. Ne mettez pas votre masque en position d'attente sur le menton, le cou ou le front pour éviter de contaminer l'intérieur du masque.



5. Retirez le masque en saisissant par lanière les lanières ou les élastiques sans toucher la partie avant du masque.



6. Si vous devez transporter votre masque avant de le laver, mettez-le dans un sac plastique.



7. Lavez-vous les mains avec du savon ou réalisez une friction hydroalcoolique après avoir retiré le masque.



+60 °C

8. Lavez le masque en respectant les indications du fabricant (lavage, séchage, nombre d'utilisations...). Dans tous les cas, lavez-le à 60 °C avec la lessive habituelle, idéalement en machine.



9. Mettez votre masque à sécher immédiatement après le lavage et faites en sorte qu'il soit sec dans les 2 heures. Privilégiez le séche-linge.

ATTENTION !

- Ne dépassez pas le nombre de lavages préconisé par le fabricant.



Aller plus loin...

Pour plus d'information :

Site www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Tel : 0800 130 000

Institut National de Recherche et de Sécurité

Site : www.inrs.fr

Service de Santé au Travail ASTIA

Site : <https://www.astia.fr>

Dispositif CECILE : Conseils et Ecoute Contre
l'Isolement et la Lassitude Emotionnelle

Tel : 05 62 13 15 50

Mail : cecile@astia.fr



Cécile

Conseils et Ecoute Contre l'Isolement
et la Lassitude Emotionnelle

05 62 13 15 50

 cecile@astia.fr



Merci de votre attention



Votre Partenaire Santé-Travail

Siège Social : 8/10 rue des 36 Ponts - 31 400 Toulouse **Tél. :** 05 62 13 15 51
pour en savoir plus : www.astia.fr